REPUBLIQUE DU BURUNDI



MINISTERE DE LA COMMUNICATION, DES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET DES MEDIAS

REGIE NATIONALE DES POSTES« RNP »

DOSSIER D'APPEL D'OFFRES OUVERT NATIONAL N°DNCMP/. \$\frac{1}{202}\] 7/2022-2023 POUR LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UNE AGENCE POSTALE DE MURWI.

DATE DE PUBLICATION : \(\frac{1}{\lambda}\) / 2022

DATE D'OUVERTURE DES OFFRES : 23/ 1/2022

OCTOBRE 2022



SECTION I. AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT DU MARCHE N°DNCMP/. \$\frac{9}{17/2022-2023} POUR LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UNE AGENCE POSTALE DE MURWI.

1. Objet du marché

La Régie Nationale des Postes lance un avis d'appel d'offres ouvert pour les travaux de construction d'une agence postale de MURWI.

2. Conditions de participation

La participation à la concurrence est ouverte à égalité de conditions à toute personne physique ou morale résidant au Burundi justifiant des capacités juridiques, financières et techniques requises au sens des articles 151 et 152 de la loi N° 1/04 du 29 janvier 2018 portant Code des Marchés Publics du Burundi et ses textes d'application.

Les personnes frappées d'inéligibilité au sens des 153 et 161 de la loi précitée ne sont pas admises à concourir au présent appel d'offres.

3. Mode de consultation et d'acquisition du Dossier d'Appel d'Offres

Le dossier d'appel d'offres peut être consulté tous les jours ouvrables de sept heures trente minutes (7h30') à quinze heures (15h00) au Service des Approvisionnements à la RNP.

Il pourra être obtenu au service des approvisionnements de la RNP sur présentation :

- d'un bordereau de versement de cinquante mille francs burundais (50.000fbu) non remboursables au compte nº1101/001.04 ouvert à la banque de la République du Burundi au nom du Trésor Public et,
- d'un bordereau de versement de cinquante mille francs burundais (50.000fbu) non remboursables au compte n° 1123/100 ouvert à la banque de la République au nom de la RNP.

4. Financement

Le marché sera financé à 100% par la Régie Nationale des Postes, exercice 2022-2023.

5. Garantie bancaire de soumission

La garantie bancaire de soumission est d'un millions (1.000.000) francs burundais. Les chèques certifiés ou chèques de banque ne sont pas acceptés.

6. Délais d'exécution

Le délai d'exécution contractuel est fixé à cent vingt (90) jours calendrier pour l'achèvement complet des travaux, sauf délai plus court et raisonnable stipulé dans l'offre retenue. Ce délai commence à courir à partir de la date où l'ordre de service de commencer les travaux est donné

7. Visite des lieux

Une visite guidée des lieux est fixée au / / / / /2022 à 10 heures 30 min, heure locale et le rassemblement se fera devant l'ancien bureau de Poste de MURWI.

8. Dépôt des offres

Les offres sous pli fermées et rédigées en langue française devront parvenir à la Direction Générale de la RNP au plus tard le 23./14./2022 à 10heures. Elles porteront la mention suivante : « Offre pour les travaux de construction de la poste de MURWI, objet du DAOON n° DNCMP/\$\frac{9}{17}/2022-2023 ». A n'ouvrir qu'en séance publique du 23/1/2022 à 10heures 30 minutes.

Les offres doivent comporter la signature et le cachet du soumissionnaire. Elles doivent être présentées dans trois(3) enveloppes dont une extérieure contenant deux autres à savoir celle renfermant l'offre technique et celle renfermant l'offre financière.

9. Renseignements complémentaires

Toute demande de renseignement doit parvenir à l'Autorité Contractante au plus tard dix (10) jours calendaires avant l'ouverture des offres. Pour tout renseignement complémentaire, les candidats soumissionnaires adresseront leurs demandes à la RNP, tél : 22223151/22223857, fax : 22220700.

10. Validité des offres

Elles devront être valides pour une période de 90 jours calendaires suivant la date d'ouverture des offres.

11. L'ouverture des offres

L'ouverture des offres aura lieu le 23/11/2022 à 10 heures 30 minutes dans l'une des salles de la RNP en présence des soumissionnaires qui le souhaitent ou de leurs représentants. Le procès-verbal d'ouverture des offres doit être contresigné par tous les soumissionnaires présents et une copie est transmise à la Direction Générale de la Régie Nationale des Postes.

12. Allotissement du marché

Le marché est constitué d'un seul lot.

Fait à Bujumbura, le 🔑 / 🌔 /2022

LE DIRECTEUR GENERAL DE LA REGIE NATIONALE DES POSTES DU BURUNDI Madame Léa NGABIRE

No.